

GREEN SHIELD CANADA (GSC) FACILITE LA SYNCHRONISATION DES MÉDICAMENTS

De plus en plus de pharmacies au Canada mettent en place des programmes de synchronisation des médicaments, non seulement pour rendre service aux patients mais aussi pour favoriser leur observance thérapeutique. Selon des données probantes recueillies aux États-Unis, ces programmes augmentent considérablement l'observance du traitement d'entretien chez les patients, parfois dans une proportion atteignant 30 %. GSC souscrit sans réserve aux programmes de synchronisation des médicaments et accorde son soutien aux pharmaciens qui souhaitent offrir ce service.

Un code d'intervention permettra d'obtenir des provisions pour une courte période

Afin de rendre service aux membres du régime et favoriser leur observance thérapeutique, GSC a adopté la politique relative aux médicaments d'entretien en février 2016, qui oblige les pharmaciens à délivrer une provision de trois mois pour certains médicaments d'entretien. Nous sommes conscients que cette politique peut compliquer la synchronisation des médicaments dans le cas d'un schéma thérapeutique précis. Pour faciliter les choses, GSC instaurera un nouveau code d'intervention dès novembre 2017 – **DH = ordonnance synchronisée conformément à la règle 19** – qui aura préséance sur la politique relative aux médicaments d'entretien et permettra d'obtenir des provisions pour de courtes périodes (soit moins de trois mois). Comme la règle 19 s'applique aux autres assureurs, mais qu'elle ne s'applique pas aux demandes de règlement en ligne de GSC, il est possible de ne pas en tenir compte.

Aucun plafond ne sera imposé à la quantité, en jours, pouvant être délivrée. Nous permettrons que le patient obtienne la quantité nécessaire pour que les diverses ordonnances puissent être renouvelées le même jour tous les trois mois. Il est à noter que d'autres paramètres dans la structure du régime de garanties (comme la quote-part) peuvent s'appliquer à ces demandes de règlement. Le code d'intervention DH, par exemple, n'aura aucune incidence sur la limite des renouvellements anticipés – seules les ordonnances devant être renouvelées peuvent être exécutées pour une courte période.

Veillez noter que les pharmaciens doivent conserver toute la documentation sur les synchronisations effectuées en prenant soin de préciser le code correspondant. Tout comme dans le cas des codes de dérogation, GSC se réserve le droit de vérifier l'utilisation des codes par les pharmacies.

providerConnect^{MD} est votre ressource en ligne

Le portail providerConnect est l'outil Web de GSC destiné aux fournisseurs de soins de santé au Canada. Il vous donne accès à des formulaires, manuels de pharmacie, guides, renseignements sur les programmes de soutien santé et à bien d'autres outils et ressources réunis en un seul et même endroit.

Vous ne connaissez pas encore providerConnect? Inscrivez-vous sans plus tarder à providerconnect.ca.

Améliorer l'observance thérapeutique

Tout en procurant aux membres du régime une commodité accrue, la synchronisation des médicaments donne aux pharmaciens l'occasion d'aider les patients à améliorer leur observance thérapeutique ainsi que les résultats sur leur santé. N'oubliez pas que cette amélioration sera reflétée dans les paramètres de mesure de l'observance figurant sur votre fiche d'évaluation Incidence sur le patient.